

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03646

Numéro SIREN : 500 547 013

Nom ou dénomination : A LA UNE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016554

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

Date : 07/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/016554**
n° de gestion : **2007B03646**
n° SIREN : **500 547 013 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 07/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A LA UNE CONSEIL - Sté par actions simplifiée
5 Rue de Kourou 31240 L'UNION France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3102/T-DEPOT-
ACTE/I-2429828

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A LA UNE CONSEIL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 5 RUE DE KOUROU 31240 L'UNION Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 0 0 5 4 7 0 1 3 0 0 0 1 0 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	70 000	70 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 478	4 768
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	200	200
TOTAL (II)		BJ	BK	17 478	74 968
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	860	860
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	35 160	621 042
	Autres créances (3)	BZ	CA	101 868	101 868
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	204 732	204 732
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	25 171	25 171
	TOTAL (III)	CJ	CK	35 160	953 672
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	52 638	1 028 640

Renvois : (1) Dont droit au bail * (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme,
Le Président

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A LA UNE CONSEIL		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....150 000.....)	DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	169 309		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 046		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	414 356	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	386 496		
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 570		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	962		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	52 256		
	TOTAL (IV)	EC	614 284		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 028 640		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	614 284		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 028 639,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80 046,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 6 mai 2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié conforme
Le Président

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

EVENEMENTS POST CLOTURE

ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité. A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 33% sur le premier trimestre et de 8% à fin 06/2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement en date du 16/03/2020 jusqu'au 11/05/2020. Le retard de chiffre d'affaires pris est par contre en train d'être résorbé.

L'entreprise a pendant cette période mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- " Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- " Report des charges sociales

L'entreprise n'a plus recours au chômage partiel depuis le 01/07/2020 : la poursuite d'exploitation n'est donc pas remise en cause.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 70 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	70 000		70 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	70 000		70 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 92 446

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	70 000			70 000
Immobilisations corporelles	20 273	1 973		22 246
Immobilisations financières	200			200
TOTAL	90 473	1 973		92 446

Amortissements et provisions d'actif = 17 478

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 495	2 983		17 478
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	14 495	2 983		17 478

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Branche activite alu	70 000	0	70 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	1 000	659	341	10 ans
Mat.bureau & informatique	18 280	13 854	4 427	de 1 à 3 ans
Mobilier	2 966	2 966	0	5 ans
TOTAL	92 246	17 478	74 768	

Etat des créances = 783 440

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	200		200
Actif circulant & charges d'avance	783 240	783 240	
TOTAL	783 440	783 240	200

Provisions pour dépréciation = 35 160

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	34 760	400			35 160
Comptes financiers					
TOTAL	34 760	400			35 160

Produits à recevoir par postes du bilan = 0

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	0
Disponibilités	
TOTAL	0

Charges constatées d'avance = 25 171

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 150 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	15000	10,00	150 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	15000	10,00	150 000

Etat des dettes = 614 284

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	386 496	386 496		
Dettes fiscales & sociales	174 570	174 570		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	962	962		
Produits constatés d'avance	52 256	52 256		
TOTAL	614 284	614 284		

Charges à payer par postes du bilan = 193 742

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	155 032
Dettes fiscales & sociales	37 990
Autres dettes	720
TOTAL	193 742

Produits constatés d'avance = 52 256

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pension et de retraite

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au niveau des engagements de départ à la retraite. Le montant de ces engagements n'étant pas significatifs il n'a donc pas été provisionné dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 0

Charges constatées d'avance = 25 171

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	25 171
TOTAL	25 171

Charges à payer = 193 742

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. factures non parvenues.(40810000)	155 032
TOTAL	155 032

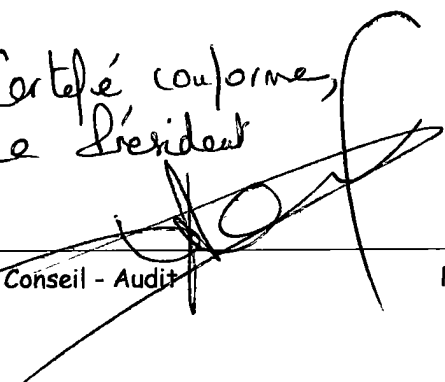
Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(42820000)	15 960
Pers intéressement à payer(42840000)	4 435
Pers autres charges à payer(42860000)	5 550
Org.soc. congés à payer(43820000)	6 049
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	2 290
Etat autres charges à payer(44860000)	1 266
Formation continue à payer(44860200)	2 440
TOTAL	37 990

Autres dettes	Montant
Clients rrr à accorder(41980000)	720
TOTAL	720

Produits constatés d'avance = 52 256

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	52 256
TOTAL	52 256

Contrôlé conforme,
Le Président



A LA UNE CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 5 RUE DE KOUROU, 31240 L UNION
500547013 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **80 046,22 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------------|
| • Solde antérieur « autres réserves » | 169 309,54 euros |
| • AGO du 31/03/2020 – distribution de dividendes | - 79 950,00 euros |
| • Nouveau solde « autres réserves » | 89 359,54 euros |
| • Bénéfice de l'exercice au 31/12/2019 | 80 046,22 euros |
- **En totalité au compte "autres réserves"** qui s'élève à 169 405,76 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 79 950 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	90 000 €		
2017	30 000 €		
2016	40 500 €		

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16/07/2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Certifié conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the text 'Certifié conforme' and 'Le Président'.